



Conseil d'administration du 5 juin 2019

Salle de réunion de la Tour d'Aygosi

Avant de passer à l'ordre du jour, la présidente indique qu'elle avait eu l'intention de faire une mise au point à propos de l'incident qui avait conduit Michel Kapferer à mettre en cause Arinna Latz et qui avait donné lieu à d'autres développements polémiques postérieurement au CA. En l'absence de Michel Kapferer, elle estime discourtois d'évoquer ce point lors de ce CA. Elle informe toutefois le CA de la tentative de médiation mise en œuvre par le bureau du CIQ pour régler ce problème ainsi que celui de l'utilisation induite par Michel Kapferer du sigle CIQ pour son site d'information ce qui est à l'origine de diverses confusions.

I Modification des statuts

La présidente explicite les diverses modifications proposées pour l'article 6 qui ont été, au préalable, diffusées aux membres du CA (cf annexe jointe). La modification la plus importante concerne le point 6-5 qui officialise la notion de bureau dans les statuts et en précise la composition. Le bureau comprendra à l'avenir au maximum 7 membres (un président, un ou deux vice présidents, un trésorier et, éventuellement, un trésorier adjoint, un secrétaire et, éventuellement, un secrétaire adjoint). Le bureau comprenant actuellement 8 membres, sa composition sera ajustée après la prochaine assemblée générale. La présidente s'engage par ailleurs à prévoir un renouvellement régulier du bureau chaque année et, pour ce faire, à procéder à un appel à candidatures avant la prochaine assemblée générale.

Les compétences respectives du CA et du bureau sont par ailleurs précisées dans l'article 6-9.

Il est également procédé au changement d'adresse du CIQ, l'adresse actuelle étant encore celle de l'ancien président Michel Kapferer.

L'ensemble de ces modifications est adopté à l'unanimité moins une voix.

II Dossier Coubertin

Delphine de Guillebon rappelle d'abord de manière très complète l'historique de ce dossier qui a démarré avec le vote d'une délibération adoptée à l'unanimité lors du conseil

municipal du 22 mars dernier et relative à la vente de terrains municipaux de plus de un hectare à l'office HLM Pays d'Aix Habitat aux fins d'y construire un programme de 91 logements sociaux.

Dès l'annonce de ce projet, le CIQ a entrepris des démarches afin de sensibiliser les autorités municipales (en particulier le maire et M.Chazeau, adjoint au maire chargé notamment des relations avec les offices d'HLM) sur l'impact de ce projet sur l'ensemble du quartier et en particulier sur la résidence de la Tour d'Aygozi et sur la nécessité absolue de protéger les zones N et EBC qui font partie des parcelles vendues ainsi que des cheminements d'accès au parc .

Ces démarches ont permis d'aboutir à une réunion de travail sur le site le 4 juin avec M. Chazeau et M. Thivet directeur de Pays d'Aix Habitat et plusieurs membres du bureau. Nos interlocuteurs ont confirmé que les zones N et EBC sont inconstructibles ce qui figure au demeurant en clair dans l'avant projet non définitif produit dont ils nous ont donné un exemplaire.

Postérieurement à la réunion, ils nous ont aussi demandé de leur faire parvenir « *les éléments qui, dans l'intérêt général, seraient de nature à faire l'objet de modifications de l'avant projet actuel du dossier de la construction et des aménagements extérieurs* ».

L'examen de ces documents en séance a donné lieu à un vif débat qui a permis d'aboutir in fine à un accord sur les points suivants à transmettre à nos interlocuteurs :

- déplacement de la construction en U envisagée vers le haut du terrain près de la halle aux sports à la place des parkings supplémentaires demandés par la déléguée de quartier. Il est également demandé que d'autres projets soient présentés (immeubles par plots, immeuble en L...);

- sanctuarisation des zones N et EBC avec détachement de ces parcelles des terrains vendus par la ville ;

- maintien intégral des cheminements actuels permettant l'accès au parc de part et d'autre des terrains vendus ;

- en raison de ce projet et de la construction programmée du centre de secours, demande d'une étude d'impact globale sur ce secteur incluant si possible le terrain Constant qui fait face au projet et dont le legs prévoyait qu'il devienne un jardin public ce qui n'est pas le cas actuellement.

- changement du nom de cette opération appelée dans l'avant projet « Les Parpaillots » en raison de la connotation négative qui s'attache à ce terme. Cette dénomination n'était connue de personne et en la matière, le CIQ a donc joué un rôle de

lanceur d'alerte.

Le syndic de la Tour d'Aygosy ayant obtenu la tenue d'une réunion à la mairie pour examiner les conséquences de ce projet le 11 juin, il est décidé de surseoir à l'envoi de ce courrier à M. Chazeau et à M.Thivet dans l'attente des décisions ou des orientations qui seront retenues lors de la réunion du 11 juin. Le courrier prévu sera ajusté en fonction et sera soumis, avant envoi, aux membres du CA.

III Dossier transports

Paul Lespinat a rendu compte de la réunion récente tenue par le maire au sujet des lignes de minibus (M1,M2 et M3) avec la fédération des CIQ et les CIQ concernés (cf courrier transmis au CA en mars dernier) , ces minibus étant essentiels pour une bonne desserte du centre ville .

Il indique d'abord que le BHNS sera opérationnel cet automne et que l'articulation de cet équipement avec le réseau existant impliquera nécessairement divers ajustements.

Pour ce qui concerne les minibus, s'agissant du M1, le retour au trajet antérieur aux travaux des trois places par la rue d'Italie et la rue Cardinale est acquis avec un arrêt supplémentaire sur la place de Quatre Dauphins ce qui correspond à une forte demande du CIQ. La possibilité de retour par le cours Mirabeau sera examinée après le retour d'expérience sur le BHNS qui a une partie de trajet commune avec le M1 (gare routière, avenue des Belges, avenue Victor Hugo).

Il précise aussi que le M3 dont le départ est situé à l'esplanade Yves Blanc passera à l'aller par la place Miollis et la rue de Lacépède avec la création d'un arrêt à la place Ganay ce qui offre une possibilité complémentaire pour se rendre dans le centre ville pour les habitants de notre quartier.

IV Courrier à Mme Hernandez sur la concertation

Le projet de courrier présenté par le bureau et relatif au défaut de concertation relatif à la requalification de la place Yves Blanc a fait l'objet d'une réécriture plus synthétique et élargissant la problématique à d'autres projets de quartier par H Capes. Ce projet amendé ensuite par le bureau a été diffusé aux membres du CA.

Après une brève discussion, l'envoi de cette lettre est voté par 10 voix pour, 8 contre et 4 abstentions.

Delphine de Guillebon

Michel Braunstein

ANNEXE - MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL ET DES STATUTS

I - SIEGE SOCIAL : transfert à l'adresse du président en exercice: Chez Mme de Guillebon
13bis avenue Villemus 13100 Aix en Provence

II - STATUTS : modification comme suit :

Raturé : suppression - *Rouge* : rajout

Article 6 : Conseil d'administration et Bureau

6-1. L'Association est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine la politique générale de l'Association dans le cadre de son objet et décide des actions à mener. Il est composé de 6 à 30 membres actifs personnes physiques. Les administrateurs sont élus ~~au scrutin secret à un tour~~ pour trois ans par l'Assemblée générale et renouvelables par tiers tous les ans. Dans la limite des postes disponibles sont élus les candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix, à égalité ~~le plus jeune~~ **celui qui est le plus ancien membre de l'association est élu. ../..**

6-5. Le Conseil d'administration, convoqué par le Président en exercice, élit chaque année en son sein, dans le mois qui suit celui de la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'Association **un Bureau composé de la façon suivante** :

- un Président,
- un ou ~~plusieurs~~ **deux** Vice-Présidents,
- un Secrétaire et, éventuellement, un Secrétaire adjoint,
- un Trésorier et, éventuellement, un Trésorier adjoint,

L'élection du Président s'effectue obligatoirement à bulletin secret. ../..

6-9. Le ~~Conseil d'administration est tenu~~ **Bureau exécute les décisions prises par le conseil d'administration ; il est aussi chargé** de veiller à la bonne tenue et au suivi administratif et comptable des activités de l'Association et notamment à la tenue annuelle de l'Assemblée générale, au dépôt des documents et comptes rendus annuels auprès de l'administration (Sous-préfecture, etc.), à la publication et aux autres déclarations à la charge des associations **et au bon fonctionnement du site internet de l'association.**

Liste des participants

Nom	Prénom	Présence / Absence / Représentation
Armand Barot	Françoise	Présente
Braunstein	Michel	Présent
Budin	Jacques	Représenté
Capes	Hubert	Présent
Cordier	Jean-François	Absent
Danilo	Philippe	Présent
De Alexandris	Christine	Représentée
de Guillebon	Delphine	Présente
de Guillebon	Nicolas	Représenté
D'Onorio di Meo	Denise	Représentée
Flautre	Philippe	Présent
Galland	Jean-Philippe	Présent
Gueydan	Claude	Présent
Hémon	Jean-Claude	Présent
Jacquart	Antoine	Absent
Kapferer	Michel	Représenté
Lamielle	Gilberte	Présente
Latz	Arinna	Présente
Leroy	Jean Yves	Présent
Lepinat	Paul	Présent
Magagli	Denis	Présent
Marache	Stéphane	Excusé
Massal	Eric	Représenté
Michelot	Jean	Représenté
Pebre	Henri Louis	Présent
Piligian	Franck	Absent
Peccarere	Philippe	Absent
Reale	Josette	Présente
Tissier	Gilbert	Représenté
Wattecamps	Franck	Présent